



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 93931

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les visites médicales dans le cadre du travail temporaire. Les agences de travail temporaire feraient face à des difficultés croissantes à faire passer des visites médicales du travail à leurs salariés intérimaires. En l'absence de visite médicale, certaines activités ne peuvent être exercées par les salariés. Elle lui demande ce qu'entend faire le Gouvernement pour endiguer ces difficultés et faciliter ainsi la création d'emplois.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93931

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1890

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)